

**DÉCRET N° 2023 – 483 DU 20 SEPTEMBRE 2023**

portant nomination des membres du Conseil d'administration de l'Agence de Développement des Arts et de la Culture.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,**

**CHEF DE L'ÉTAT,**

**CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la loi n° 2020-20 du 02 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n° 2023-297 du 06 juin 2023 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu** le décret n° 2023-357 du 12 juillet 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- vu** le décret n° 2023-412 du 26 juillet 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Tourisme, de la Culture et des Arts ;
- vu** le décret n° 2023-482 du 20 septembre 2023 portant approbation des statuts modifiés de l'Agence de Développement des Arts et de la Culture ;
- sur** proposition du Ministre du Tourisme, de la Culture et des Arts,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 20 septembre 2023,

**DÉCRÈTE**

**Article premier**

Sont nommées membres du Conseil d'administration de l'Agence de Développement des Arts et de la Culture, les personnes dont les noms suivent :

- monsieur **Romuald WADAGNI**, Ministre de l'Économie et des Finances ;
- monsieur **Babalola Jean-Michel H. ABIMBOLA**, Ministre du Tourisme, de la Culture et des Arts ;
- monsieur **Oswald HOMEKY**, Ministre des Sports ;
- madame **Coline-Lee TOUMSON-VENITE**, représentante de la Présidence de



la République ;

- monsieur **Rachidi RADJI**, représentant du Ministère du Développement et de la Coordination de l'Action Gouvernementale ;
- monsieur **Rodrigue CHAOU**, représentant du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- monsieur **Blaise TCHETCHAO**, représentant du Ministère du Tourisme, de la Culture et des Arts ;
- monsieur **Florent COUAO-ZOTTI**, président du Conseil artistique de l'Agence de développement des arts et de la culture ;
- monsieur **José PLIYA**, membre du Conseil artistique de l'Agence de développement des arts et de la culture.

## Article 2

Monsieur **Babalola Jean-Michel H. ABIMBOLA** est nommé président du Conseil d'administration de l'Agence de Développement des Arts et de la Culture.

## Article 3

La durée du mandat des membres du Conseil d'administration est de trois (03) ans, renouvelable, pour compter de la date de leur installation.

## Article 4

Le Ministre du Tourisme, de la Culture et des Arts et le Ministre de l'Économie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret.

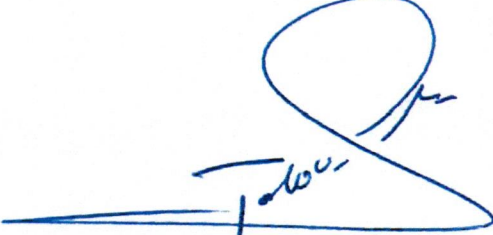
## Article 5

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge les dispositions du décret n° 2023-272 du 24 mai 2023 portant nomination des membres du Conseil d'administration de l'Agence de Développement des Arts et de la Culture.

Il sera publié au Journal officiel.

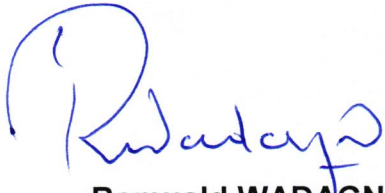
Fait à Cotonou, le 20 septembre. 2023

Par le Président de la République,  
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON

Le Ministre de l'Économie  
et des Finances,



**Romuald WADAGNI**  
Ministre d'État

Le Ministre du Tourisme,  
de la Culture et des Arts,



**Babalola Jean-Michel H. ABIMBOLA**

**AMPLIATIONS** : PR 6 ; AN 4 ; CS 2 ; CC 2 ; C.COM 2 ; CES 2 ; HAAC 2 ; HCJ 2 ; MEF 2 ; MTCA 2 ; AUTRES MINISTERES 20 ; SGG 4 ; INTERESSES 9 ; JORB 1.